

**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**INTERVENTION DE**

*Son Excellence Abdelazíz BOUTEFLIKA*

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE  
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**A la réunion plénière de haut niveau**

**de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

New York, 14 septembre 2005

**Monsieur le Président,**

Ce n'est certainement pas faire preuve d'un pessimisme exagéré que de dire que le monde dans lequel nous vivons est en très mauvais état. En dehors du terrorisme qui se manifeste maintenant un peu partout et dont la liste des victimes et des dégâts matériels n'arrête pas de s'allonger, des catastrophes naturelles frappent ici et là des populations avec une violence jamais atteinte, provoquant une hécatombe là où elles se manifestent. Notre environnement se dégrade dangereusement par notre consommation anarchique et immodérée de nos ressources naturelles et par le développement d'une industrialisation plus soucieuse de profits immédiats que de l'avenir de l'humanité. Tout ceci se traduit par une insécurité généralisée et par des conflits trouvant leurs sources tant dans l'opposition des intérêts que dans l'injustice à laquelle restent soumis des peuples privés de leurs droits les plus légitimes.

Où sont donc les engagements que nous avons solennellement pris ensemble à l'occasion du millénaire et les objectifs que nous nous étions fixés pour mettre fin à la pauvreté, à la maladie et à la misère ? C'est aujourd'hui l'occasion pour nous de faire un bilan de l'action internationale et, s'il s'avère que ce bilan est celui d'un échec incontestable, de nous ressaisir devant une situation dont l'aggravation peut conduire à des lendemains très douloureux.

C'est d'abord sur notre Organisation que nous devrions pouvoir nous appuyer, pour stimuler et coordonner nos efforts et nos moyens, planifier notre action et contrôler ses résultats. Créée et prévue pour d'autres temps, il est vite apparu qu'elle présentait de graves insuffisances face aux problèmes du monde moderne où plus que jamais les clivages se creusent entre puissants et faibles, entre riches et pauvres, rendant précaire la paix internationale et plus réels qu'auparavant le choc des civilisations et les conflits d'intérêts.

Les Nations Unies sont un acquis précieux qu'il convient de préserver et de renforcer. Elles ont besoin d'une réforme sérieuse qui renforce son dynamisme et lui permette une meilleure prise sur les réalités d'aujourd'hui. Cette réforme ne doit pas se limiter à un élargissement en nombre ou en compétences du Conseil de Sécurité et nous regrettons la cristallisation du débat sur ce point qui a soulevé des controverses prévisibles et introduit un facteur de mésentente et d'incompréhension entre les Etats membres. Il est d'autres aspects de la réforme qui sont tout aussi importants et sur lesquels il nous semble possible d'aboutir à un accord qui améliorerait considérablement

la situation et créerait un contexte plus favorable à la recherche de consensus sur les autres problèmes.

Je veux d'abord parler du rôle important que devrait jouer l'Assemblée Générale qui, de toute évidence, est dépositaire de la souveraineté internationale et devrait donc avoir un poids plus effectif dans les décisions de notre Organisation. Mais il faut aussi revoir l'ensemble des institutions rattachées à l'Organisation et qui doivent exercer leurs compétences dans des domaines plus précis et plus concrets. Il faudrait sans doute examiner dans quelle mesure certaines de ces institutions sont périmées et s'il n'y a pas lieu de les remplacer par d'autres répondant à de nouvelles préoccupations. Je sais que des discussions sont déjà engagées sur ce sujet et que des propositions sont avancées sur lesquelles il faudrait se prononcer. En tout état de cause, il doit être clair pour tous que ce souci de rénovation de notre Organisation ne doit pas mettre en doute notre attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et à ses principes ni notre foi dans la vertu de la loi et de l'action internationales.

Monsieur le Président,

Les malheurs qui accablent notre monde d'aujourd'hui ajoutent un surcroît de frustration et de doute aux défaillances et aux échecs imputés aux Nations Unies.

L'injustice insoutenable faite au peuple palestinien est vécue comme un témoignage accusateur de la faillite de l'ordre international de ces six dernières décennies. La crise irakienne, dont le lot accablant de pertes humaines quotidiennes pèse lourdement sur un processus complexe de rétablissement de l'ordre et de la paix, met à rude épreuve la capacité de notre organisation de faire oeuvre utile dans l'exercice de ses responsabilités et l'accomplissement de sa mission. Il n'est jusqu'à la satisfaction de la légalité internationale dans la décolonisation du Sahara Occidental qui ne continue de se poser à l'organisation dans les termes pressants d'une autorité exclusive à affirmer et d'une responsabilité irrévocable à assumer dans sa plénitude.

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

A l'ère d'une mondialisation triomphante investissant toutes les sphères de l'activité humaine en une formidable dynamique de compression de l'espace et du temps, il est essentiel que tout soit entrepris pour que tous les objectifs de développement du millénaire soient méthodiquement poursuivis et systématiquement réalisés. L'éradication de la faim, de la pauvreté absolue et des pandémies qui est autant une obligation politique et morale qu'un impératif économique et social ne saurait souffrir ni remise en cause dans son principe, ni tergiversations dans la réunion de toutes les conditions de sa réalisation.

L'Afrique s'y emploie avec le volontarisme, la créativité et la bonne gouvernance que le NEPAD exprime et dont l'Union Africaine se veut un cadre énergétique d'impulsion.

La mondialisation à finalité humaine qui, seule, capterait l'esprit de la Charte des Nations Unies, ne saurait s'accommoder d'îlots de prospérité dans des océans de dénuement, ni d'un centre omnipotent avec des périphéries sans cesse plus marginalisées. Partant, le fardeau de la dette des pays en développement doit partout se transformer en gisement d'investissements et en levier de croissance. Le consensus de Monterrey sur le financement du développement doit se traduire par des actions sérieuses et novatrices dans la réalité.

## **Excellences,**

Mesdames, Messieurs,

L'une des exigences les plus marquées de la société internationale contemporaine se manifeste dans le respect des droits de l'homme et la généralisation de la démocratie.

En ce qui nous concerne, nous demeurons profondément attachés à la liberté des peuples et à la promotion du droit des Hommes à vivre dans la dignité. Nous adhérons à l'obligation morale de protéger les populations menacées de génocide, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, obligation conforme au droit international humanitaire, aux principes de la Charte et à ceux de l'Union Africaine.

Depuis la décision d'Alger de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1999 rejetant l'accession au pouvoir par des moyens non constitutionnels en passant par la consécration dans l'acte constitutif de l'Union Africaine des principes directeurs du NEPAD en matière de promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, les gouvernements et les peuples africains, dans une démarche constante et par une pratique quotidienne vérifiable, ont donné substance aux engagements pris dans la Déclaration du Millénaire qui leur permet aujourd'hui, de prendre part avec sérénité et conviction au débat qui nous occupe de la transformation de notre Organisation et des normes qui régissent la société internationale.

La contribution que nous apportons ainsi aux discussions actuelles sur le rajeunissement et le renforcement de nos institutions internationales se fonde à la fois sur notre expérience et sur nos aspirations. Nous souhaitons donc que du choc de toutes ces idées jaillira enfin une lumière, qui jettera un rayon d'optimisme sur le futur de l'humanité.

Je vous remercie.